

DELIBERATION : 2022-02-31

OBJET : Engagement dans la réorganisation et la restructuration de la gouvernance des domaines skiables du Val d'Allos

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
DONNINI Gérard
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Engagement dans la réorganisation et la restructuration de la gouvernance des domaines skiables du Val d'Allos

Exposé

La Communauté de Communes s'est engagée aux côtés du Département des Alpes de Haute Provence et de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon dans une étude prospective des domaines skiables de l'espace Lumière, comprenant Le Seignus, La Foux d'Allos et Pra-Loup. Le Masterplan issu de ces travaux et présenté auprès des élus des deux intercommunalités, conclut à la nécessité d'une refonte de la gouvernance, de la gestion et de l'avenir de ces domaines skiables.

Le Département, porteur des deux syndicats de montagne actuels que sont le SMAP (Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra-Loup) et le SMVA (Syndicat Mixte Val d'Allos), a exprimé, par la voix de sa Présidente, sa volonté de conduire ce projet évoqué depuis de nombreuses années, pour faire émerger une station dont la masse critique en termes de chiffre d'affaires permettrait de se porter à hauteur de stations concurrentes des Hautes Alpes et des Alpes Maritimes.

Cette démarche et cette volonté s'inscrivent en cohérence avec les stratégies déjà portées par le Département aux côtés et pour le compte des intercommunalités comme le plan national Avenir Montagne Ingénierie, ou encore en écho avec le portage de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour les futurs contrats-stations.

L'objectif donné à un nouvel outil de gouvernance à créer, outre l'attractivité qu'il générerait pour les potentiels investisseurs, sera de garantir également un engagement des partenaires de l'action publique, telle la Banque des Territoires. De plus, dans un contexte de changement climatique, il contribuera à porter collectivement de nouvelles stratégies touristiques efficaces et diversifiées, et à faciliter la nécessaire rationalisation de gestion des stations, soumises à l'aléa d'enneigement.

Alors même que la Délégation de Service Public mise en œuvre sur le Val d'Allos arrivera à son terme en juin 2023, l'engagement politique dans une démarche unifiée nécessite désormais d'être formalisé par une décision des instances décisionnelles de chaque acteur de ce projet, à savoir :

- Le Département des Alpes de Haute Provence,
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- La Commune d'Uvernet-Fours
- La Commune d'Allos

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et la Commune d'Allos, en adhérant officiellement à cette démarche, marqueraient leur engagement dans une gouvernance institutionnelle unique à même de permettre la modernisation de l'Espace Lumière, la mutualisation de son exploitation, l'adaptation aux nouvelles attentes des clientèles, et aux enjeux du changement climatique mais aussi l'amélioration tant de la visibilité que de la notoriété des stations.

Dans ce nouveau schéma de gouvernance, la station du Seignus bénéficiera pleinement des mutualisations tant au niveau de l'exploitation que de l'administration et de l'ingénierie. L'organisation de l'autorité organisatrice des transports par câble et du domaine skiable sera prise en charge spécifiquement entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, la Commune d'Allos et le Département. En conséquence, sa gestion fera l'objet d'un processus dissocié pour lequel la Commune d'Uvernet et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon seront totalement dissociées.

L'engagement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dans ce projet, sous l'égide d'un syndicat mixte unique d'une part pour l'Espace Lumière La Foux d'Allos – Pra-Loup et d'une AOT (Autorité Organisatrice de Transports) spécifique pour le Seignus auxquels il sera délégué l'organisation des remontées mécaniques du domaine skiable et des compétences associées à l'exploitation de ce dernier (damage, sécurité des pistes...), ne vaut pas engagement financier à ce stade.

Cette prochaine étape nécessitera en effet la consolidation d'un programme d'investissement, et la définition des conditions d'engagements financiers de chacune des parties dans cette planification, pour laquelle la Commune d'Allos sera également partie prenante.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE S'ENGAGER** dans une gouvernance unique pour assurer l'autorité organisatrice de l'Espace Lumière, composée des domaines skiables reliés de La Foux d'Allos et de Pra-Loup, via la création d'un syndicat mixte unique ;
- **DE DELEGUER** au dit-syndicat unique créé sur l'Espace Lumière l'organisation des remontées mécaniques du domaine skiable et des compétences associées à l'exploitation de ce dernier (damage, sécurité des pistes...) ;
- **DE CONFIGURER** le nouveau schéma organisationnel de telle sorte que la station du Seignus bénéficie pleinement des mutualisations, tant au niveau de l'exploitation que de l'administration et de l'ingénierie, tout en la confiant à une Autorité Organisatrice des Transports par câbles et du domaine skiable distincte du syndicat mixte unique créé sur l'Espace Lumière, et cela exclusivement entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, la Commune d'Allos et le Département.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-2022_02_31-DE

- **DE FAIRE VALOIR** que cet engagement dans le nouveau syndicat unique nécessitera dans un second temps la consolidation d'un programme d'investissement, et la définition de conditions d'engagements financiers de chacune des parties dans cette planification, pour laquelle la Commune d'Allos sera également partie prenante,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à la majorité par 39 voix pour,
3 voix contre (Claude ROUSTAN, Jean-Paul GOLLE, Yvan LAUTARD)
et 12 abstentions (Michèle BIZOT-GASTALDI, André PESCE, Stéphane GRAC
(ayant donné pouvoir à André PESCE), Daniel COTTON, Bernard LIPERINI,
Sandra FALASHI, Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Maxime AUDIBERT, Nina
JONKER, Jean MAZZOLI Brice GARNIER (ayant donné pouvoir à Jean-Paul GOLE),

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 12 avril 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER